



**Siège social: 75 quai d'Orsay Paris (7^{ème})
552 096 281 R.C.S. Paris**

DOCUMENT DE REFERENCE EXERCICE 2001

**Le document de référence est formé du rapport annuel 2001,
des comptes sociaux 2001 et du présent cahier.**

COB

En application de son règlement n°98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 15 juillet 2002 sous le numéro R.02-184. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

| | Page |
|---|------|
| 1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes | |
| 1.1. Responsable du document de référence | 3 |
| 1.2. Attestation du responsable du document de référence | 3 |
| 1.3. Responsables du Contrôle des comptes | 3 |
| 1.4. Politique d'Information | 4 |
| | |
| 3 Renseignements de caractère général concernant L'Air Liquide S.A. et son capital | |
| 3.1. Renseignements de caractère général concernant L'Air Liquide | 5 |
| 3.1.0. Dénomination sociale et siège social | |
| 3.1.1. Forme juridique | |
| 3.1.2. Législation applicable à L'Air Liquide S.A. | |
| 3.1.3. Dates de constitution et d'expiration | |
| 3.1.4. Objet social | |
| 3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés | |
| 3.1.6. Consultation des documents juridiques | |
| 3.1.7. Exercice social | |
| 3.1.8. Répartition statutaire des bénéfices | |
| 3.1.9. Assemblées Générales | |
| 3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital | 8 |
| 3.2.0. Modification du capital social et des droits sociaux | |
| 3.2.1. Capital social | |
| 3.2.2. Acquisition par la société de ses propres actions | |
| 3.2.3. Annulation d'actions et réduction de capital suite au rachat par la société de ses propres actions | |
| 3.2.4. Capital autorisé, mais non émis, engagements d'autorisation de capital | |
| 3.2.5. Titres non représentatifs du capital | |
| 3.2.6. Autres titres donnant accès au capital | |
| 3.2.7. Tableau d'évolution du capital | |
| 3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote | 13 |
| 3.3.0. Actionnariat de L'Air Liquide S.A. au 31 décembre 2001 | |
| 3.3.1. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années | |
| 3.3.2. Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la société | |
| 3.4. Marché des titres de la société | 14 |
| 3.4.1. Place de cotation | |
| 3.4.2. Autres titres cotés des filiales consolidées de L'Air Liquide S.A. | |
| 3.4.3. Données boursières | |
| 3.5. Dividendes | 15 |
| | |
| 4 Renseignements concernant l'activité de L'Air Liquide S.A. et de son Groupe | |
| 4.1. Présentation du Groupe - Activités principales | 16 |
| 4.1.0. Historique | |
| 4.1.1. Principales activités | |
| 4.1.2. Données chiffrées sur les trois derniers exercices | |

| | | |
|----------|--|----|
| 4.1.3. | Ventilation du chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices par activité et zone géographique | |
| 4.2. | Dépendance éventuelle de L'Air Liquide à l'égard des brevets et de licences, de contrats d'approvisionnement industriels, commerciaux, ou financiers, ou de procédés nouveaux de fabrication | 20 |
| 4.3. | Faits exceptionnels et litiges | 20 |
| 4.4. | Effectifs | 20 |
| 4.4.0. | Effectifs moyens et leur évolution au cours des trois derniers exercices | |
| 4.4.1. | Répartition par zones géographiques | |
| 4.4.2. | Bilan social | |
| 4.5. | Politique d'investissements | 21 |
| 4.5.0. | Recherche et Innovation | |
| 4.5.1. | Investissements principaux | |
| 4.7. | Risques de l'émetteur | 21 |
| 4.7.1. | Risque de marché (taux, change) | |
| 4.7.2. | Assurance | |
| 5 | Patrimoine - Situation Financière - Résultats | |
| 5.1. | Comptes consolidés : Rapport Financier annexé | 22 |
| 5.2. | Bilan, Compte de résultat et Annexes de L'Air Liquide S.A.: Comptes sociaux annexés | 22 |
| 6 | Organes d'administration, de direction et de surveillance | |
| 6.1. | Organes d'administration, de direction et de surveillance | 23 |
| 6.1.0. | Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance | |
| 6.1.1. | Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance | |
| 6.2. | Intérêts des dirigeants dans le capital de L'Air liquide SA et de son Groupe | 23 |
| 6.2.0. | Rémunérations des mandataires sociaux | |
| 6.2.1. | Options de souscription ou d'achat d'actions des mandataires sociaux | |
| 6.2.2. | Information sur les opérations conclues entre la société et ses dirigeants | |
| 6.3. | Mention des schémas d'intéressement du personnel | 24 |
| 6.3.1. | Contrats d'intéressement et de participation | |
| 6.3.2. | Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers | |
| 7 | Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir | |
| 7.1. | Chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} trimestre 2002 | 25 |
| 7.2. | Perspectives d'avenir | 30 |

1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Benoît POTIER
Président du Directoire
L'AIR LIQUIDE S.A.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

"A notre connaissance les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de L'Air Liquide S.A. et de son Groupe ; elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Paris le 10 juillet 2002

Le Président du Directoire

Benoît POTIER

1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires :

Société RSM SALUSTRO-REYDEL,
représentée par MM. Edouard SALUSTRO
et Jean-Pierre CROUZET
8, avenue Delcassé – 75378 PARIS CEDEX 08

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à L'AGO
qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003

Société ERNST & YOUNG AUDIT
représentée par M. Jean-Claude LOMBERGET
4, rue Auber – 75009 PARIS

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à L'AGO
qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Yves CANAC
2, rue d'Artois
75008 PARIS

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à L'AGO
qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003

Monsieur Dominique THOUVENIN
Domicilié chez Ernst & Young Audit
Tour Ernst & Young
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à L'AGO
qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003

Attestation des Commissaires aux Comptes

" En notre qualité de commissaire aux comptes de la société l'Air Liquide et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette dernière démarche a été appliquée notamment aux données trimestrielles qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité. Ce document de référence ne comporte pas de données prévisionnelles isolées.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration et 2001 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence."

Paris, le 10 juillet 2002

Les Commissaires au Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

R.S.M. SALUSTRO REYDEL

J.C. Lomberget

E. Salustro

J.P. Crouzet

1.4 POLITIQUE D'INFORMATION

Responsable de la communication financière et de l'information :

Madame Dominique MAIRE

Directeur de la Communication Téléphone: 01.40.62.53.56

Fax: 01.40.62.55.26

3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'AIR LIQUIDE S.A. ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'AIR LIQUIDE

3.1.0. DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale :

L'AIR LIQUIDE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude,

Siège Social :

75, quai d'Orsay, PARIS (7ème)

3.1.1. FORME JURIDIQUE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français régie par le Code de commerce.

3.1.2. LEGISLATION APPLICABLE A L'AIR LIQUIDE S.A.

Législation française.

3.1.3. DATES DE CONSTITUTION ET D'EXPIRATION

La Société Anonyme a été créée le 8 Novembre 1902, et sa durée est fixée jusqu'au 17 Février 2028.

3.1.4. OBJET SOCIAL : (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

1. L'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations,
2. La production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz, notamment de l'oxygène, de l'azote, de l'hélium et de l'hydrogène, leurs applications ou utilisations sous toutes formes, à l'état pur, en mélanges et en combinaisons, sans distinction d'état ni de provenance, dans tous domaines d'applications de leurs propriétés physiques, thermodynamiques, chimiques, thermochimiques et biologiques, et notamment dans les domaines de la propulsion, de la mer, de la santé, de l'agro-alimentaire et de la pollution,
3. L'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ainsi que tous sous-produits résultant de leur fabrication ou de leur emploi, de toutes machines ou appareils servant à les utiliser ou à les appliquer, et, plus particulièrement, l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits, métaux ou alliages, dérivant ou résultant d'une utilisation de l'oxygène, de l'azote et de l'hydrogène à l'état pur, mélangé ou combiné, notamment de tous produits oxygénés ou azotés,
4. L'étude, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte ou la vente de tous brevets, inventions ou procédés ayant trait aux mêmes objets,

5. L'exploitation, par voie directe ou par voie de constitution de société, de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement, au but de la société ou est susceptible de contribuer au développement de son industrie,
6. La prestation de tous services ou la fourniture de tous produits susceptibles de développer sa clientèle dans le domaine de l'industrie ou de la santé.

La société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir ou prendre en location toutes carrières, mines et tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant à son objet, céder ces concessions, les affermer, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés par voie d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'avances ou de telle manière qu'il appartiendra. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation.

Enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

3.1.5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

552 096 281 R.C.S.PARIS
Code APE : 244A

3.1.6. CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

3.1.7. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er Janvier et s'achève le 31 Décembre de la même année.

3.1.8. REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES (ARTICLE 42 DES STATUTS)

Les produits nets de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties et cinq pour cent des sommes provenant de primes sur actions émises en numéraire et figurant à un compte "primes d'émission" sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale peut affecter telle portion dudit bénéfice distribuable qu'elle avisera à la constitution de fonds de prévoyance et de réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit ou même simplement comme report à nouveau.

Le solde constitue une masse qui est destinée à la répartition du second dividende et de la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci-après la majoration de 10 %.

A compter du 1er Janvier 1996, les actions inscrites au 31 Décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le resteront jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donneront le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que ce dernier soit au moins égal au dividende par action distribué l'année précédente au titre de ces mêmes actions.

Au cas où, à compter du 1er Janvier 1996, le Directoire, sur autorisation de l'Assemblée générale, déciderait, après autorisation du Conseil de surveillance, d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de début des opérations d'attribution donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents, pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée générale extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

En application de la loi, le nombre de titres éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 pour cent du capital de la société.

Lorsque l'Assemblée générale décide la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

3.1.9. ASSEMBLEES GENERALES

- Modes de convocation

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles, et ne soient pas privées du droit de vote.

Conformément à la loi et aux statuts, peuvent seuls assister, voter par correspondance ou se faire représenter à l'Assemblée Générale les actionnaires propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister, voter par correspondance ou se faire représenter à l'Assemblée doivent également, cinq jours avant la date fixée pour la réunion, justifier de l'inscription en compte de leurs actions auprès d'un intermédiaire et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Directoire aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ces délais. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission à la société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée se réunit de droit chaque année dans le courant du premier semestre, et, en outre, extraordinairement toutes les fois que le Directoire ou le Conseil de surveillance en reconnaissent l'utilité.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit désigné par l'auteur de la convocation.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions fixées par la loi, chaque actionnaire ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant droit au vote, sans autre limitation que celle pouvant résulter de la législation en vigueur.

- Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions indivises est exercé par l'usufruitier tant en Assemblée Générale Extraordinaire qu'en Assemblée Générale Ordinaire. Il n'existe pas de droit de vote double.

- Seuils statutaires

Tout détenteur, direct ou indirect, agissant seul ou de concert, d'une fraction de capital ou des droits de vote de la société est tenu d'informer la société dans le délai de quinze jours, à compter de la date de négociation, et ce indépendamment de la date du transfert effectif de la propriété des titres, chaque fois qu'un seuil correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote est franchi dans l'un ou l'autre sens, y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d'information, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la société au moins égale à 1 % pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

- Titres au Porteur Identifiés :

En application de l'article 15 des statuts la société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur permettant l'identification de ses actionnaires ainsi que du nombre de titres détenus par chacun d'eux.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.0. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS SOCIAUX (ARTICLE 8 DES STATUTS)

- Augmentation du capital social

Le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, soit par voie d'apports en nature ou en numéraire, soit par incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices, soit par conversion d'obligations en actions, ou échange d'obligations contre des actions, soit par compensation de créances liquides ou exigibles sur la Société ou par tout autre moyen prévu par la loi en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise dans les conditions fixées par les statuts. Toutefois, si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, la décision est prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires. L'Assemblée Générale déterminera les modalités de l'opération d'augmentation de capital ; elle pourra également déléguer au Directoire, sans préjudice des pouvoirs du Conseil de surveillance fixés par les statuts, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, en une ou plusieurs fois, ladite augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

En cas d'émission de nouvelles actions payables en numéraire, et sauf décision contraire de l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérant dans les conditions prévues par la loi, les propriétaires d'actions antérieurement créées, ayant effectué les versements appelés, auront, eux ou leurs cessionnaires, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, dans la proportion du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Ce droit de préférence sera porté à la connaissance des intéressés, conformément à la loi.

Un règlement arrêté par le Directoire, après autorisation du Conseil de surveillance fixera les conditions, les délais et les formes dans lesquels le bénéfice des dispositions qui précèdent pourra être réclamé.

- Réduction du capital social

Le capital social pourra aussi être réduit par décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Directoire ou du Conseil de surveillance, dans les conditions prévues par la loi, soit par remboursement ou rachat en Bourse d'actions, soit par échange des actions anciennes contre des actions nouvelles d'un nombre équivalent ou moindre, ayant ou non le même nominal, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir. L'Assemblée Générale pourra toujours obliger les actionnaires à céder ou à acheter des actions anciennes pour permettre l'échange d'actions anciennes contre des nouvelles, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir, alors même que la réduction décidée ne serait pas consécutive à des pertes.

3.2.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social a été porté le 30 Avril 2002 à 1 105 735 851 euros, divisé en 100 521 441 actions au nominal de 11 euros, toutes de même catégorie.

3.2.2. ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 a autorisé, pour une période de dix-huit mois, le Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- soit l'annulation des actions à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action ,
- soit l'achat et la vente en fonction des situations du marché,
- soit l'attribution d'options d'achat d'actions à ses salariés ou à ceux de ses filiales , conformément aux dispositions de la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002,
- soit la vente de quelque manière que ce soit ou la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations financières ou d'acquisition .

L'Assemblée a fixé le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social avant l'augmentation du capital décidée le 30 avril 2002, soit 8 932 689 actions, le prix maximum d'achat à 230 euros par action et le prix minimum de vente à 130 euros par action.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information sur laquelle la Commission des opérations de bourse a apposé le visa n°02-256 en date du 21 mars 2002.

3.2.3. ANNULATION D'ACTIONNAIRES ET REDUCTION DU CAPITAL SUITE AU RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 a autorisé le Directoire à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la société, par période de vingt-quatre mois, les actions acquises dans la cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 et celles acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001 et à réduire le capital à due concurrence.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de l'Assemblée.

3.2.4. CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS, ENGAGEMENTS D'AUTORISATION DE CAPITAL

Le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée Générale Mixte du 12 Mai 1999 l'autorisation pour cinq ans d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum de deux milliards d'euros, primes comprises :

- soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes,
- soit par souscription en numéraire, réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes, ou aux cessionnaires de leurs droits, les autorisations correspondantes portant exclusivement sur des actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 a constaté la continuité de cette autorisation donnée au Conseil d'Administration au profit du Directoire.

Cette autorisation a été utilisée à concurrence de 93 639 029 euros à l'occasion d'une opération d'attribution d'actions gratuites décidée le 4 Mai 2000 , réalisée le 15 Juin 2000 pour 91 159 838 euros et le 19 juillet 2000 pour 2 479 191 euros correspondant à l'attribution majorée de 10% en application des statuts.

Elle a aussi été utilisée à concurrence de 122 859 539 euros à l'occasion d'une opération d'attribution d'actions gratuites décidée le 30 avril 2002 , les actions étant attribuées aux actionnaires le 17 juin 2002 . L'attribution majorée de 10% en application des statuts entraînera une augmentation de capital de 3 205 895 euros au maximum qui sera constatée par le Directoire avant la fin du mois de juillet 2002.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002, a autorisé, pour trente-huit mois , le Directoire à consentir, sous réserve de l'autorisation du Conseil de surveillance, au bénéfice de membres du personnel et/ou de dirigeants et le Conseil de surveillance à consentir au bénéfice de membres du Directoire des options donnant droit, dans le cadre des articles L225-177 et suivants du Code de commerce, à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions de L'Air Liquide acquises par la société, le nombre total des options ainsi consenties ne pouvant donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 3 % du capital de la société au jour de l'attribution des options par le Directoire ou le Conseil de surveillance .

Le prix de souscription ou d'achat des actions ne sera pas inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, arrondie à l'euro inférieur.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 a également autorisé le Directoire , pour cinq ans, d'augmenter, sous réserve de l'autorisation du Conseil de surveillance, le capital social, en une ou plusieurs opérations, d'un montant maximum de 150 millions d'euros, primes comprises, par émission d'actions au nominal de 11 euros destinées à être souscrites, dans le cadre des articles L 443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'Epargne Entreprise et de l'article L 225-138 du Code de commerce, par les salariés de la société et de certaines de ses filiales, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, ces salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté, le nombre des actions nouvelles à émettre ne devant pas dépasser 1.000.000.

Le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne.

3.2.5. TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

Toutefois, l'Assemblée Générale Mixte du 4 Mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans, à procéder en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant maximum de quatre milliards d'euros. Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 a constaté la continuité de cette autorisation donnée au Conseil d'Administration au profit du Directoire.

3.2.6. AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

- Obligations convertibles

Le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée Générale Mixte du 12 Mai 1999 l'autorisation pour cinq ans de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, d'obligations convertibles en actions pour un montant maximum de un milliard cinq cent millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires. Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 a constaté la continuité de cette autorisation donnée au Conseil d'Administration au profit du Directoire.

- Options de souscription d'actions

La Société a adopté, par décision du Conseil d'Administration, après autorisations de l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité de Sélection et des Rémunérations, des plans attribuant à certains membres du personnel d'encadrement de la Société et de ses filiales dans le monde, y compris les mandataires sociaux, un certain nombre d'options de souscription d'actions.

Ces options ont pour objectif de mobiliser les cadres les plus moteurs de l'entreprise, de fidéliser certains cadres performants et d'associer, dans une perspective à moyen-long terme, ces cadres à l'intérêt des actionnaires.

Ces options sont attribuées à un prix égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant leur attribution. Leur durée maximum d'exercice est de dix ans pour les options attribuées avant l'Assemblée générale du 4 mai 2000 et de sept ans pour les options attribuées depuis cette date. Certaines de ces options sont assorties d'une condition d'objectifs sur une certaine durée.

Les options accordées au cours des dix dernières années figurent en page 84 du Rapport Annuel 2001 qui fait partie du document de référence.

3.2.7 TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL

| Date de l'émission | Nombre d'actions créées | Nature de l'opération | Augmentation de capital | Prime d'émission | Montant du capital en francs | Nombre d'actions cumulé |
|--------------------|-------------------------|--|-------------------------|------------------|------------------------------------|-------------------------|
| 22-janv-97 | 95 221 | Levée d'options de souscription d'actions | 6 665 470 F | 40 506 866 F | 5 118 254 890 F | 73 117 927 |
| 21-janv-98 | 38 118 | Levée d'options de souscription d'actions | 2 668 260 F | 17 430 527 F | 5 120 923 150 F | 73 156 045 |
| 14-mai-98 | 27 152 | Levée d'options de souscription d'actions | 1 900 640 F | 12 831 193 F | 5 122 823 790 F | 73 183 197 |
| | 9 147 899 | Attribution d'actions gratuites (1 pour 8) le 15 juin 1998 | 640 352 930 F | -640 352 930 F | 5 763 176 720 F | 82 331 096 |
| 06-juil-98 | 266 520 | Attribution d'actions gratuites (1 pour 8) Prime de fidélité | 18 656 400 F | -18 656 400 F | 5 781 833 120 F | 82 597 616 |
| 09-déc-98 | 298 825 | Augmentation de capital réservée aux salariés | 20 917 750 F | 185 271 500 F | 5 802 750 870 F | 82 896 441 |
| 20-janv-99 | 34 557 | Levée d'options de souscription d'actions | 2 418 990 F | 16 561 870 F | 5 805 169 860 F | 82 930 998 |
| | | | | | Montant du capital en euros | |
| 12-mai-99 | | Conversion du capital en euros (nominal 11 €) | | -178 738 692 F | 912 240 978 | 82 930 998 |
| 28-juin-99 | -500 000 | Annulation de 500 000 actions acquises | -5 500 000 | -63 311 513 | 906 740 978 | 82 430 998 |
| 29-févr-00 | 437 171 | Levée d'options de souscription d'actions | 4 808 881 | 30 292 847 | 911 549 859 | 82 868 169 |
| 04-mai-00 | 4 419 | Levée d'options de souscription d'actions | 48 609 | 227 878 | 911 598 468 | 82 872 588 |
| | 8 287 258 | Attribution d'actions gratuites (1 pour 10) le 15 juin 2000 | 91 159 838 | -91 159 838 | 1 002 758 306 | 91 159 846 |
| 19-juil-00 | 225 381 | Attribution d'actions gratuites (1 pour 10) Prime de fidélité | 2 479 191 | -2 479 191 | 1 005 237 497 | 91 385 227 |
| 01-mars-01 | 58 341 | Levée d'options de souscription d'actions | 641 751 | 3 722 286 | 1 005 879 248 | 91 443 568 |
| 01-mars-01 | -575 529 | Annulation de 575 529 actions acquises | -6 330 819 | -69 943 267 | 999 548 429 | 90 868 039 |
| 04-avr-01 | -424 471 | Annulation de 424 471 actions acquises | -4 669 181 | -51 235 439 | 994 879 248 | 90 443 568 |
| 29-déc-01 | 300 823 | Augmentation de capital réservée aux salariés | 3 309 053 | 36 700 406 | 998 188 301 | 90 744 391 |
| 18-janv-02 | 82 502 | Levée d'options de souscription d'actions | 907 522 | 5 392 170 | 999 095 823 | 90 826 893 |
| 25-févr-02 | -1 500 000 | Annulation de 1 500 000 actions acquises | -16 500 000 | -208 682 216 | 982 595 823 | 89 326 893 |
| 30-avr-02 | 25 499 | Levée d'options de souscription d'actions | 280 489 | 1 589 828 | 982 876 312 | 89 352 392 |
| | 11 169 049 | Attribution d'actions gratuites (1 pour 8) le 17 juin 2002 | 122 859 539 | -122 859 539 | 1 105 735 851 | 100 521 441 |

* Depuis 1996, chaque opération d'attribution d'actions gratuites entraîne deux augmentations de capital :

La première correspond aux actions nouvelles attribuées à l'ensemble des actions existantes. Elle est réalisée le jour de la décision prise par le Directoire, autorisé par le Conseil de Surveillance, de procéder à l'opération.

La seconde correspond aux actions nouvelles attribuées au titre de la prime de fidélité aux seules actions inscrites sous forme nominative depuis plus de deux ans sans interruption. Elle est réalisée le jour de la constatation par le Président de la réalisation définitive de l'opération.

3.3 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.0. ACTIONNARIAT DE L'AIR LIQUIDE S.A. AU 31 DECEMBRE 2001

- Il n'existe pas de droits de vote double et le pourcentage des droits de vote est très voisin du pourcentage du capital détenu. L'écart dépend seulement du nombre des actions détenues en propre par la société directement ou indirectement qui n'ont pas le droit de vote.
- le nombre de droits de vote au 31 décembre 2001* était de 88 371 767, égal au nombre des actions constituant le capital, soit 90 821 483 actions, déduction faite des actions détenues par la société directement : 2 425 946 et indirectement: 23 770.
- le nombre d'actionnaires était de 360 000 environ.
- à la connaissance de la société, il n'existait pas de pacte d'actionnaires ou d'action de concert.
- aucun actionnaire ne détenait 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.
- les actionnaires connus de la société et détenant plus de 1 % du capital étaient au nombre de 2. Ils détenaient ensemble 3,9 % du capital social et 4% des droits de vote. Il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (2,6 % du capital) et de CNP Assurances (1,3%) .
- le pourcentage du capital détenu par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire était de 0,07 %.
- le pourcentage du capital détenu par le personnel directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés était de 0,63 %.

* NOTA: le nombre de droits de vote à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 était de 88 228 212, égal au nombre des actions constituant le capital, soit 89 352 392 actions , déduction faite des actions détenues par la société directement: 1 100 410 et indirectement: 23 770.

3.3.1. MODIFICATIONS DANS LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

| | Janvier 2000(%) | Janvier 2001(%) | Janvier 2002(%) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Actionnaires individuels | 50,0 | 45,4 | 41,7 |
| CDC | 3,1 | 2,9 | 2,6 |
| Autres Institutionnels Français | 20,5 | 20,7 | 18,1 |
| Institutionnels Etrangers | 25,6 | 29,3 | 34,9 |
| Actions détenues en propre (direct et indirect) | 0,8 | 1,7 | 2,7 |

Au cours de l'année 2001, la part détenue par les investisseurs institutionnels étrangers a sensiblement progressé passant de 29,3 % à 34,9 %, la part des actionnaires individuels diminuant de 45,4 % à 41,7 %.

3.3.2. PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXERÇANT OU POUVANT EXERCER UN CONTROLE SUR LA SOCIETE

Néant.

3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

3.4.1. PLACE DE COTATION

L'action de L'Air Liquide est uniquement cotée à Paris sur le premier Marché sous le code Euroclear 12 007 et elle est éligible au Service de Règlement Différé.

3.4.2. AUTRES TITRES COTES DES FILIALES CONSOLIDEES DE L'AIR LIQUIDE

- Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, cotée à Paris sous le code Euroclear 3 117
- Séchilienne-Sidec, cotée à Paris sous le code Euroclear 6 040
- Air Liquide Japan, cotée à Tokyo.

3.4.3. DONNEES BOURSIERES (EN EUROS)

HISTORIQUE DES COURS SUR LES 18 DERNIERS MOIS

| Mois | Nombre de titres échangés durant le mois | Dernier cours du mois | Plus haut cours du mois | Plus bas cours du mois |
|---------|--|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| déc-00 | 4 778 453 | 158,90 | 159,00 | 144,50 |
| janv-01 | 6 645 783 | 145,90 | 162,00 | 141,90 |
| févr-01 | 5 677 896 | 148,70 | 154,80 | 142,10 |
| mars-01 | 9 570 261 | 159,40 | 177,00 | 147,60 |
| avr-01 | 6 367 808 | 169,80 | 171,70 | 155,00 |
| mai-01 | 8 144 660 | 164,40 | 173,50 | 161,90 |
| juin-01 | 5 958 719 | 169,70 | 169,70 | 157,10 |
| juil-01 | 5 867 929 | 161,00 | 169,40 | 153,10 |
| août-01 | 6 999 051 | 155,50 | 162,60 | 151,00 |
| sept-01 | 8 505 002 | 154,00 | 157,80 | 130,10 |
| oct-01 | 7 351 461 | 149,80 | 164,80 | 146,20 |
| nov-01 | 9 414 048 | 158,50 | 164,00 | 148,20 |
| déc-01 | 4 453 130 | 157,40 | 161,80 | 150,70 |
| janv-02 | 6 668 647 | 158,50 | 162,40 | 149,80 |
| févr-02 | 7 204 684 | 163,30 | 165,00 | 154,10 |
| mars-02 | 6 763 249 | 168,20 | 171,40 | 162,00 |
| avr-02 | 8 590 517 | 171,80 | 174,00 | 164,70 |
| mai-02 | 10 460 819 | 169,40 | 172,50 | 161,60 |

COURS DE BOURSE ET VOLUME DES TRANSACTIONS

| Exercice | moyennes quotidiennes | | cours le plus haut de l'année (ajusté) | cours le plus bas de l'année (ajusté) | dernier cours de l'année |
|----------|-----------------------|--------------------------------|--|---|--------------------------|
| | en nombre de titres | en capitaux (milliers d'euros) | | | |
| 1997 | 161 375 | 22 167 | 126,14 | 96,33 | 116,05 |
| 1998 | 173 151 | 25 675 | 152,5 | 104,47 | 142,05 |
| 1999 | 198 262 | 28 944 | 155,18 | 116,82 | 151,09 |
| 2000 | 227 598 | 32 807 | 162,73 | 117,45 | 158,9 |
| 2001 | 335 843 | 52 570 | 177 | 130,1 | 157,4 |
| 2002* | 377 980 | 61 987 | 174 | 149,8 | |

* (à fin mai)

3.5 DIVIDENDES

| Exercice | Mise en paiement | Dividende Net(1) (F) | Avoir fiscal (F) | Revenu global (F) | Nombre d'actions | Distribution globale | |
|----------|------------------|------------------------------|--------------------|---------------------|------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| | | | | | | (francs) | (euros) |
| 1997 | 28/05/1998 | 15,6 | 7,8 | 23,4 | 73 156 045 | 1 141 234 302 | 179 476 216 |
| | | dividende majoré (2) 1,56 | 0,78 | 2,34 | 23 110 575 | 36 052 497 1 177 286 799 | |
| | | (€) | (€) | (€) | | | |
| 1998 | 19/05/1999 | 2,4 | 1,2 | 3,6 | 82 921 825 | | 199 012 380 |
| | | dividende majoré (2) 0,24 | 0,12 | 0,36 | 25 539 055 | | 6 129 373 205 141 753 |
| 1999 | 11/05/2000 | 2,6 | 1,3 | 3,9 | 82 862 583 | | 215 442 716 |
| | | dividende majoré (2) 0,26 | 0,13 | 0,39 | 24 087 590 | | 6 262 773 221 705 489 |
| 2000 | 10/05/2001 | 3 | 1,5 | 4,5 | 91 429 644 | | 274 288 932 |
| | | dividende majoré (2) 0,3 | 0,15 | 0,45 | 24 944 295 | | 7 483 289 281 772 221 |
| 2001 | 7/05/2002 | 3,2 | 1,6 | 4,8 | 90 821 483 | | 290 628 746 |
| | | dividende majoré (2) 0,32 | 0,16 | 0,48 | 23 315 671 | | 7 461 015 298 089 761 |

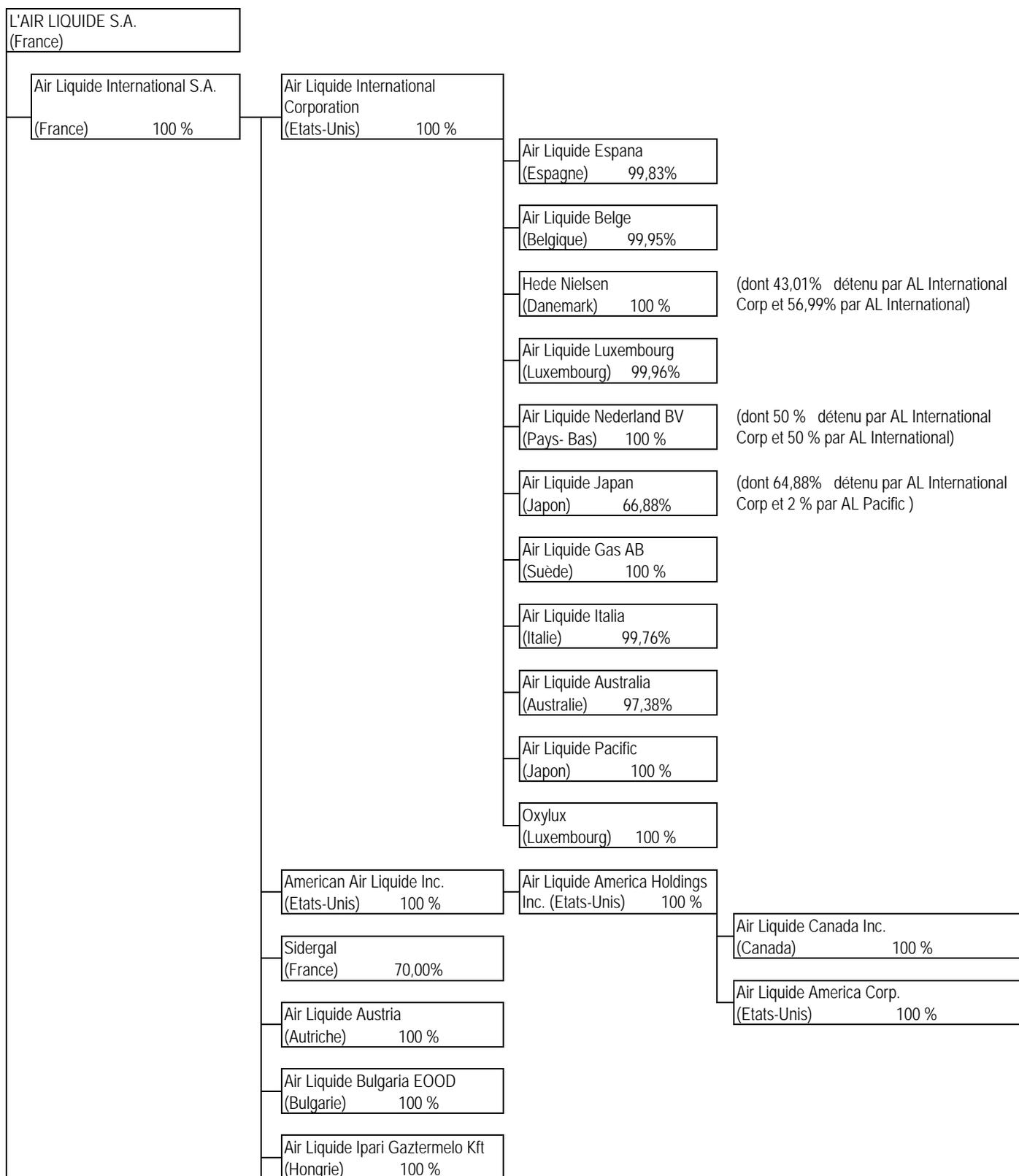
(1) Dividende ordinaire versé à toutes les actions

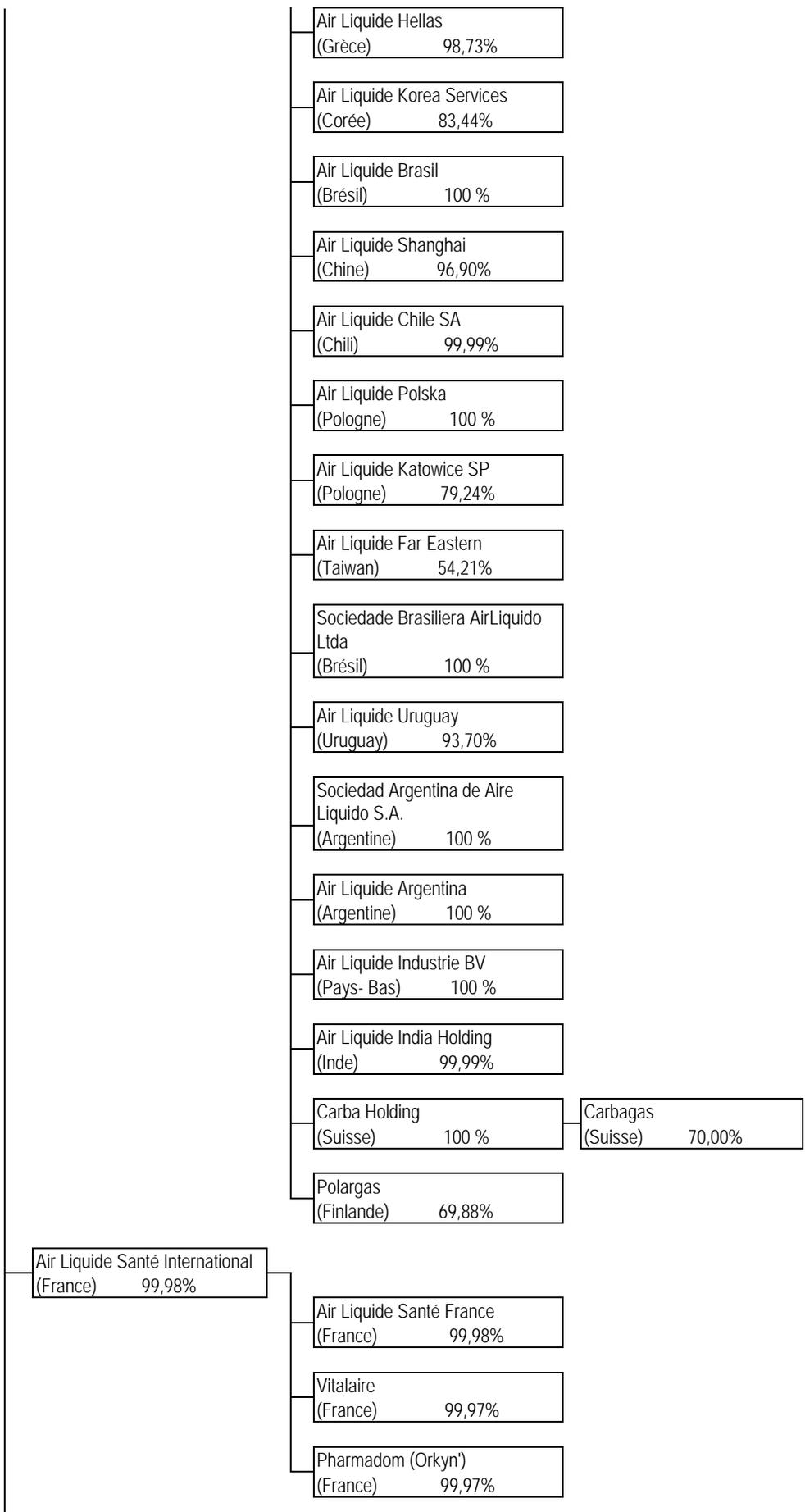
(2) Dividende majoré versé aux seules actions inscrites au nominatif depuis 2 ans sans interruption

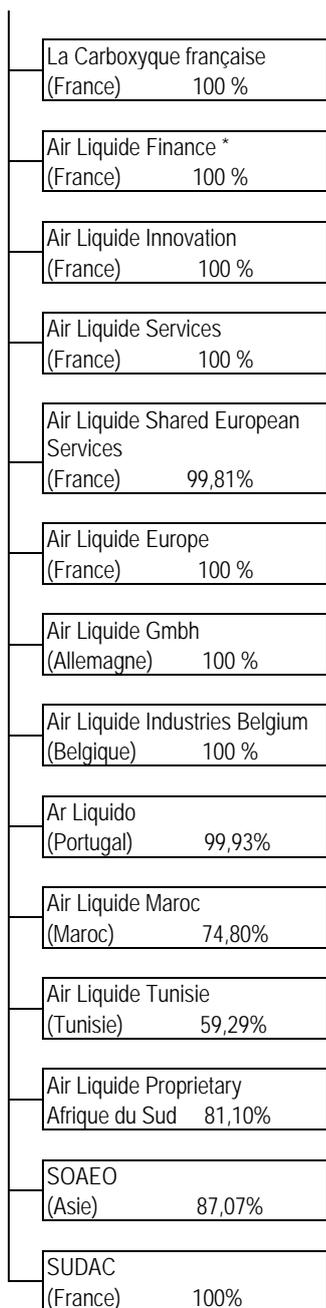
Le dividende de l'exercice 2001 représente 42,5% du résultat net du Groupe. Au cours des dix dernières années, la distribution a représenté 39,2% du résultat en moyenne

4 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'AIR LIQUIDE S.A. ET DE SON GROUPE

4.1 PRESENTATION DU GROUPE ACTIVITES PRINCIPALES LISTE DES PRINCIPALES FILIALES DANS LES ACTIVITES GAZ INDUSTRIELS ET MEDICAU







* Véhicule de financement du groupe Air Liquide

% = pourcentage d'intérêts

NB : Seules les participations directes majoritaires ont été représentées sur cet organigramme, en revanche les pourcentages d'intérêts mentionnés correspondent à des participations directes et indirectes

NB : Cet organigramme ne comprend pas la société Fedgas (Pty)Ltd dont le rachat à Messer Griesheim GmbH n'a été autorisé sans condition par la Commission de la concurrence sud-africaine que le 23 janvier 2002. Fedgas (Pty) Ltd sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2002.

4.1.0. HISTORIQUE

Fondée en 1902 pour exploiter les brevets et inventions de Georges Claude, la société L'AIR LIQUIDE, dont les premières implantations à l'étranger remontent à 1906, constitue actuellement, avec l'ensemble de ses filiales et participations, le premier groupe mondial dans le domaine des gaz industriels, de leurs applications, des équipements et techniques connexes. Les faits marquants de l'histoire de la société sont présentés pages 20 et 21 du Rapport Annuel 2001.

AIR LIQUIDE est présent dans 65 pays et emploie environ 30 800 personnes. Son implantation mondiale est bien équilibrée par zone géographique, la France représentant 23% du chiffre d'affaires, l'Europe hors France 29%, l'Amérique 33%, l'Asie Pacifique 14% et l'Afrique 1%.

La liste des sociétés consolidées et les pourcentages d'intérêts détenus par le Groupe sont donnés dans le Rapport Annuel 2001 (pages 86 et 87).

L'Air Liquide S.A. dispose de la propriété intellectuelle des résultats des centres de recherche du Groupe situés en France, aux Etats-Unis et au Japon. Elle met à la disposition de ses filiales ses brevets et son savoir-faire par des contrats de redevance brevets et d'assistance technique. Ces contrats ont été conclus aux conditions normales du marché, conformément aux règles OCDE sur les prix de transfert. Les filiales du Groupe utilisent les marques Air Liquide dans le cadre d'accords sur l'utilisation du nom et des marques.

En 1995, le Groupe a redéfini sa stratégie en s'appuyant sur quatre tendances fortes de l'environnement économique : fort taux de croissance des services (externalisation des besoins), mondialisation, expansion des technologies de l'information, accélération du changement technologique dans tous les domaines.

A partir de ses atouts de présence mondiale et sa grande couverture de nombreux clients dans le monde, le Groupe a élargi son offre de produits en fournissant de l'hydrogène, des gaz de synthèse, de la vapeur, de l'énergie et développé des services à haute valeur ajoutée à ses clients de l'industrie et de la santé avec un recours accru aux technologies de l'information.

Le Groupe a mis en place des équipes internationales dédiées à chaque grand marché, notamment la Chimie, les Métaux, le Pétrole et Gaz Naturel, l'Electronique, réunissant toutes les compétences nécessaires pour accompagner les grands clients mondiaux et des équipes locales organisées en 250 régions environ, pour servir les clients nationaux et locaux. Pour le marché de la santé, une organisation autonome, filialisée, a été créée avec des équipes spécialisées pour servir les clients des métiers de la santé.

4.1.1. PRINCIPALES ACTIVITES

GAZ ET SERVICES POUR L'INDUSTRIE ET LA SANTE

Présentation pages 25 à 43 et 60 à 63 du Rapport Annuel 2001

Activités liées aux gaz

Présentation pages 45 et 64 du Rapport Annuel 2001

Concurrence

Les principaux concurrents d'Air Liquide dans le domaine des gaz industriels sont le Groupe anglais BOC, puis les Groupes américains Praxair et Air Products, le Groupe allemand Linde qui a racheté en 1999 le Groupe suédois AGA et deux Groupes de taille plus réduite : Messer (Allemagne) et Nippon Sanso (Japon).

Principaux établissements

La majorité des gaz industriels et médicaux est produite à proximité des clients et les équipes sont localisées dans des établissements à effectif réduit. Seuls deux établissements en Région Parisienne où sont basées les équipes du siège social et de l'ingénierie atteignent un effectif de 500 personnes.

4.1.2. DONNEES CHIFFREES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Ces informations sont données dans le Rapport Annuel 2001 (pages 58 et de 72 à 77).

4.1.3. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES PAR ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

Ces informations sont données dans le Rapport Annuel 2001 (pages 59 à 63 et de 78 à 80).

4.2 DEPENDANCE EVENTUELLE DE L'AIR LIQUIDE A L'EGARD DE BREVETS ET DE LICENCES, DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, OU FINANCIERS, OU DE PROCEDES NOUVEAUX DE FABRICATION.

A ce jour, l'activité globale de L'AIR LIQUIDE S.A n'est pas dépendante de brevets de tiers, pas plus que de contrats d'approvisionnements, industriels, commerciaux ou financiers, ou de procédés nouveaux de fabrication.

Il n'existe pas de concentration du risque clients pour le Groupe en raison du nombre important d'entreprises servies (plus d'un million de clients dans le monde), de leur grande diversité relevant de multiples secteurs, et de leur large dispersion géographique.

4.3 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La société n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter ou d'avoir affecté dans un passé récent substantiellement son patrimoine, sa situation financière, ses activités, ses résultats ou ceux de son Groupe.

4.4 EFFECTIFS

4.4.0. EFFECTIFS MOYENS ET LEUR EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

| | 1999 | 2000 | 2001 |
|------------------|-------------|-------------|-------------|
| Effectifs totaux | 29 000 | 30 300 | 30 800 |

4.4.1. REPARTITION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

| | 1999 | 2000 | 2001 |
|----------------|-------------|-------------|-------------|
| France | 32 % | 31 % | 32 % |
| Europe | 27 % | 29 % | 29 % |
| Amérique | 27 % | 27 % | 26 % |
| Asie/Australie | 10 % | 10 % | 10 % |
| Afrique | 4 % | 3 % | 3 % |

Internationalisation, offre élargie, service, écoute du client : pour mettre en œuvre sa stratégie, Air Liquide s'appuie sur 30 800 hommes et femmes dans le monde entier, avec une grande variété de missions et de secteurs servis.

La responsabilité, la compétence et l'esprit d'entrepreneur sont trois valeurs essentielles qui animent les équipes du Groupe. Avec une organisation décentralisée et un nombre de niveaux hiérarchiques réduit, Air Liquide a conçu une approche de l'évolution des carrières pour permettre aux salariés de développer spécialisation et polyvalence, et pour offrir à chacun des responsabilités professionnelles motivantes.

4.4.2. BILAN SOCIAL

L'Air Liquide SA ainsi que ses filiales françaises qui y sont tenues en application de la loi (Air Liquide Santé, Carboxyque Française, SAF et SCS) établissent un bilan social soumis à l'approbation de leurs Comités Centraux d'Entreprise respectifs.

Le bilan social est adressé à tout membre du personnel qui en fait la demande et en outre celui de L'Air Liquide SA, société cotée à la Bourse de Paris est mis à la disposition des actionnaires dans les mêmes conditions que les autres documents et renseignements auxquels ils ont droit.

4.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

4.5.0. RECHERCHE ET INNOVATION

Présentation pages 54 à 56 du Rapport Annuel 2001 et Evolution des frais de recherche et d'innovation du Groupe en 1999, 2000 et 2001 donnée à la note 2 de la page 73.

4.5.1. INVESTISSEMENTS PRINCIPAUX

Les investissements principaux des cinq dernières années et leur répartition par zone géographique sont donnés en pages 65 et 66 du Rapport Annuel 2001.

4.7 RISQUES DE L'EMETTEUR

4.7.1. RISQUES DE MARCHE (TAUX , CHANGE)

La politique de gestion des risques de taux et change est décrite en page 65 du Rapport Annuel 2001.

La répartition par devise de l'endettement net et la répartition de la dette en taux fixe et variable sont indiquées en pages 67 et 83 du Rapport Annuel 2001 .

4.7.2. ASSURANCE

Les biens sont couverts par des polices d'assurances de dommages souscrites localement par les filiales. La quasi totalité de ces polices est regroupée dans un Programme International géré par le service « assurances » de la société .

Les pertes d'exploitation sont assurées, après analyse et évaluation du risque, pour la plupart des sites de production, dans ces mêmes polices.

Les principales caractéristiques du Programme International de Dommages et de Pertes d'exploitation (depuis le 1er janvier 2002) sont :

- Couverture « tous risques sauf »
- Montant maximum de l'indemnité, dommages directs et pertes d'exploitation confondus, 200 millions € par sinistre
- Franchises dommages directs de 15 000 € à 800 000 € sauf aux Etats – Unis où la franchise est de 1 500 000 US \$
- La franchise pertes d'exploitation est en général de 15 ou 30 jours selon les sites et les activités sauf aux Etats-Unis où la franchise est de 60 jours.

La responsabilité civile est couverte par des polices locales souscrites par les filiales. La zone Amérique du Nord est couverte par une police souscrite aux Etats-Unis pour un montant total de 605 millions US \$. Pour les autres zones le groupe dispose d'une police ombrelle, gérée par le service « assurances » de la société, qui couvre à la fois la société et les filiales en excédent de leur propre couverture locale, jusqu'à 430 millions € par sinistre et par an avec une franchise de 15 000 € par sinistre.

5 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

5.1 COMPTES CONSOLIDES

Rapport financier de la page 69 à la page 91 du Rapport Annuel 2001

Les impôts différés indiqués dans la note G à la page 82 du Rapport Annuel 2001 se répartissent entre impôts différés passifs et actifs comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> | 1999 | | | 2000 | | | 2001 | | |
|----------------------------|----------------------|---------------------|-----|----------------------|---------------------|-----|----------------------|---------------------|-----|
| | Impôt différé passif | Impôt différé actif | NET | Impôt différé passif | Impôt différé actif | NET | Impôt différé passif | Impôt différé actif | NET |
| TOTAL | 764 | 160 | 604 | 894 | 229 | 665 | 968 | 249 | 719 |

Les natures d'impôts différés sont précisées dans les « Principes et méthodes de consolidation » en pages 70 et 71 du Rapport annuel 2001 . Par ailleurs, les impôts différés relatifs aux pertes fiscales sont non significatifs compte tenu de l'intégration fiscale dans un certain nombre de pays, en particulier en France, et du caractère profitable de la plupart des filiales du Groupe .

5.2 BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES DE L'AIR LIQUIDE S.A.

Comptes sociaux 2001

6 - ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.1.0. COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Présentation en pages 6 et 7 du Rapport Annuel 2001.

DIRECTOIRE

Présentation en page 7 du Rapport Annuel 2001.

COMITE EXECUTIF

Présentation en page 16 du Rapport Annuel 2001.

6.1.1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Présentation en pages 8 et 9 du Rapport Annuel 2001

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'AIR LIQUIDE S.A. ET DE SON GROUPE

6.2.0. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2001 a fixé à 0,41 million d'euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance. La règle de répartition des jetons de présence est la même pour tous les membres du Conseil. Elle compte une part fixe annuelle, représentant environ la moitié du montant, et une part variable liée à la présence effective à chacune des réunions.

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations versés en 2001 aux membres du Conseil de surveillance est présenté en page 68 du Rapport annuel 2001.

Les rémunérations des mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A sont indiquées en page 68 du Rapport annuel 2001.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction sont indiquées dans la note K du rapport financier (page 84 du Rapport Annuel 2001).

6.2.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

Les options consenties à chaque mandataire social sont indiquées en page 68 du Rapport annuel 2001 et les options levées sont indiquées dans le Rapport spécial du Directoire sur les options consenties et levées durant l'exercice 2001 en page 32 des Comptes Sociaux 2001

6.2.2. INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIETE ET SES DIRIGEANTS

Le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure de la page 23 à la page 25 des Comptes Sociaux 2001.

6.3 MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

6.3.1. CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été déterminé selon les modalités de l'accord conclu le 13 juin 2000 . La participation globale comprend la participation légale et un intéressement calculé pour une partie d'après les résultats de l'entreprise et pour une autre partie d'après les performances de l'unité de travail.

| En milliers d'euros | 1999 | 2000 | 2001* |
|----------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Participation légale | 1 750 | 1 747 | 1 800 |
| Intéressement | 5 316 | 6 275 | 6 800 |
| Intéressement d'unité de travail | 1 423 | 1 868 | 3 850 |
| total | 8 489 | 9 889 | 12 450 |

(*) 2001 : estimations provisoires

6.3.2. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

Le Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions consenties et levées durant l'année 2001 figure en page 32 des Comptes sociaux 2001

7 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Les informations financières les plus récentes qui concernent le Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2002 ont fait l'objet d'un communiqué de presse, le 24 avril 2002.

7.1 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2002

1^{er} trimestre 2002 :

| | Euros en millions | | 2002 / 2001 | 2002 / 2001 |
|---------------------------|-------------------|----------------|--------------|---|
| | 2001 | 2002 | % | % (hors change, périmètre et gaz naturel) |
| Gaz et Services * | 1 902,0 | 1 704,3 | -10,4 | -3,7 |
| Air Liquide Welding | 117,5 | 112,6 | -4,2 | -5,1 |
| Ingénierie & Construction | 38,1 | 34,3 | -9,9 | -11,0 |
| Autres activités | 87,8 | 88,1 | +0,3 | -0,8 |
| TOTAL | 2 145,4 | 1 939,3 | -9,6 | -3,8 |

* Nouveau périmètre Gaz et Services en 2002 et pro-forma 2001 (cf. communiqué du 26 février 2002)

Au 31 mars, l'ensemble du chiffre d'affaires, toutes activités confondues, tient compte des éléments suivants :

- Un effet de change de +0,1% sur les 3 premiers mois, la hausse du Dollar étant compensée par la dépréciation du Yen et l'impact de la dévaluation du Peso argentin.
- Un effet périmètre neutre qui comprend à la fois des acquisitions en Amérique du Nord (Balazs, Keops) et en Europe (Omasa), les actifs de Messer rachetés en Afrique du Sud, Brésil et Argentine et la cession de l'activité GPL en France.
- Un effet gaz naturel significatif de -5,9% compte tenu du pic du cours du gaz naturel enregistré en janvier 2001. Au cours de l'année, cet effet devrait s'amoinrir.

Le chiffre d'affaires global du 1^{er} trimestre 2002 s'établit donc hors effet de change, périmètre et gaz naturel en baisse de -3,8% comparé à un 1^{er} trimestre 2001 qui avait été particulièrement fort. Rapporté au 4^{ème} trimestre 2001, sur les mêmes bases et hors équipements, le chiffre d'affaires reste stable.

1- GAZ ET SERVICES

Au 1^{er} trimestre 2002, l'évolution du chiffre d'affaires Gaz et Services, à données comparables, est de -3,7% par rapport au 1^{er} trimestre 2001. Comparées au 4^{ème} trimestre 2001 et sur les mêmes bases, les activités Gaz et Services, hors équipements, sont orientées positivement.

| 2002/2001 | Variation % | Dont % effet périmètre | dont % effet change | dont % impact gaz naturel | Variation %, hors change, périmètre et gaz naturel |
|---------------------------------|--------------|------------------------|---------------------|---------------------------|--|
| 1^{er} trimestre | -10,4 | -0,1 | 0 | -6,6 | -3,7 |



Par segment

- La **Grande Industrie** enregistre, sur les trois premiers mois de l'année, des signes positifs d'évolution par rapport au 4^{ème} trimestre 2001. Comparée au 1^{er} trimestre 2001, elle connaît une baisse modérée de son activité (-3,8% à données comparables) dans un contexte économique très différent. Nos ventes dans la sidérurgie sont pratiquement au niveau du 1^{er} trimestre 2001. Dans la chimie, on enregistre une augmentation sur les faibles volumes du 4^{ème} trimestre 2001, sans pour autant atteindre le niveau élevé du 1^{er} trimestre de l'année dernière. Le raffinage voit ses volumes augmenter. Les ventes de co-génération baissent compte-tenu de la dérégulation de l'énergie au Texas qui a conduit le Groupe à opter pour l'utilisation d'une partie de sa production pour ses propres besoins énergétiques plutôt que de la vendre sur le réseau.
- Dans un environnement encore difficile au cours de ce premier trimestre, le chiffre d'affaires dans l'**Electronique**, hors équipements, est comparable à celui du 4^{ème} trimestre 2001. Par rapport au 1^{er} trimestre 2001 qui était très élevé notamment en ventes d'équipements, l'électronique enregistre une baisse de -25% (-10% hors équipements). Par lignes de produit, les ventes de gaz vecteurs qui s'inscrivent dans le cadre de contrats long-terme et les services sont en légère croissance. Les gaz spéciaux sont stables sur le trimestre et font apparaître une hausse sensible sur le mois de mars. Enfin, nous enregistrons de nouvelles commandes dans les équipements et installations, dont l'impact sur le chiffre d'affaires est traditionnellement différé.
- L'activité **Clients Industriels** résiste bien et, à données comparables, se maintient au niveau du 1^{er} trimestre 2001 (-0,3%). Toutes les activités liées aux gaz sont en croissance en dehors des équipements qui affichent une baisse sensible, notamment au Canada et au Japon. Les activités américaines et européennes ont continué à bénéficier d'un environnement prix favorable. La France a connu un ralentissement tandis que l'Europe du Nord (hors France) maintenait le niveau des ventes et que l'Europe du Sud enregistrait une bonne croissance.
- La **Santé** poursuit sa croissance dans tous ses segments (+5,2% à données comparables). Les gaz à l'hôpital enregistrent une croissance satisfaisante soutenue par le lancement de nouveaux produits ou applications. Les équipements montrent une légère baisse tandis que les soins à domicile, hors acquisitions, et l'hygiène poursuivent leur progression proche de deux chiffres.

Sur le trimestre, l'ensemble des **Services** a continué à progresser, hors effet du gaz naturel dans la co-génération. Au total il représente 21,6% du chiffre d'affaires Gaz et Services, hors gaz naturel.

⇒ **Par zone géographique** (évolution T1/T1)

- En **France**, le chiffre d'affaires, à données comparables, s'établit à -1,7%. Par rapport au 4^{ème} trimestre 2001, la Grande Industrie enregistre une hausse sensible, les autres activités étant affectées par de moindres facturations d'équipements notamment dans l'Electronique.
- En **Europe** (hors France), la croissance sur les mêmes bases est de +0,6%, tirée principalement par la Santé et les Clients Industriels d'une part, et les pays du sud de l'Europe d'autre part. L'intégration d'Omasa (société italienne spécialisée dans la stérilisation hospitalière) représente une croissance supplémentaire de 0,6%.
- Sur la zone **Amériques**, le chiffre d'affaires est en décroissance de -5,7% (à données comparables). L'Amérique du Nord est en baisse si l'on se rapporte au 1^{er} trimestre 2001 mais fait apparaître une stabilisation, comparée au 4^{ème} trimestre de la même année. L'Amérique du Sud enregistre l'impact de la dégradation économique en Argentine.
- En **Asie**, le chiffre d'affaires décroît de -10,5% (à données comparables). Hors Japon, l'évolution du chiffre d'affaires aurait été de +5,6%, tous les autres pays restant positifs.

2- AUTRES ACTIVITES

- Le chiffre d'affaires **soudage** (-5,1% à données comparables sur le 1^{er} trimestre) connaît une bonne résistance des consommables et une baisse des équipements.
- Les ventes de **l'ingénierie/construction** s'établissent à -11% (à données comparables), compte tenu de moindres facturations, notamment au Japon.
- Les autres activités (**chimie et plongée**) sont quasi stables (-0,8%) avec une bonne croissance de la chimie.

1- Chiffre d'affaires par activité

| | 2001 1 ^{er} Trimestre | 2002 1 ^{er} Trimestre |
|--------------------------------------|--|--|
| GAZ & SERVICES | 1 902,0 | 1 704,3 |
| <i>Clients Industriels</i> | 804,9 | 794,4 |
| <i>Grande Industrie</i> | 591,3 | 449,7 |
| <i>Electronique</i> | 229,8 | 171,4 |
| <i>Santé</i> | 276,0 | 288,8 |
| SOUDAGE AL WELDING | 117,5 | 112,6 |
| INGENIERIE & CONSTRUCTION | 38,1 | 34,3 |
| AUTRES ACTIVITES | 87,8 | 88,1 |
| <i>Chimie</i> | 46,8 | 48,9 |
| <i>Divers</i> | 38,7 | 36,7 |
| <i> Holding</i> | 2,3 | 2,5 |
| TOTAL | 2 145,4 | 1 939,3 |

2- Chiffre d'affaires par zone géographique

| 2002 : au 31 Mars | France | Europe hors France | Amérique | Asie Pacifique | Afrique | TOTAL |
|--------------------------------|---------------|------------------------------|-----------------|--------------------------|----------------|--------------|
| GAZ & SERVICES | 366,3 | 515,0 | 559,9 | 234,9 | 28,2 | 1 704,3 |
| SOUDAGE AL WELDING | 41,3 | 71,3 | | | | 112,6 |
| AUTRES ACTIVITES | 56,6 | 10,1 | 19,4 | 2,0 | | 88,1 |
| S/total hors Ing/Const. | 464,2 | 596,4 | 579,3 | 236,9 | 28,2 | 1 905,0 |
| INGENIERIE/CONSTRUC | 9,2 | 7,3 | 12,1 | 4,2 | 1,5 | 34,3 |
| TOTAL | 473,4 | 603,7 | 591,4 | 241,1 | 29,7 | 1 939,3 |

| 2001 : au 31 Mars | France | Europe hors France | Amérique | Asie Pacifique | Afrique | TOTAL |
|--------------------------------|---------------|------------------------------|-----------------|--------------------------|----------------|--------------|
| GAZ & SERVICES | 403,5 | 507,7 | 697,3 | 269,5 | 24,0 | 1 902,0 |
| SOUDAGE AL WELDING | 46,6 | 70,9 | | | | 117,5 |
| AUTRES ACTIVITES | 54,1 | 9,9 | 21,5 | 2,3 | | 87,8 |
| S/total hors Ing/Const. | 504,2 | 588,5 | 718,8 | 271,8 | 24,0 | 2 107,3 |
| INGENIERIE/CONSTRUC | 9,4 | 4,1 | 12,2 | 10,7 | 1,7 | 38,1 |
| TOTAL | 513,6 | 592,6 | 731,0 | 282,5 | 25,7 | 2 145,4 |

| |
|--|
| CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE EN 2000 ET 2001 (en millions d'EUROS) |
|--|

| Année | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|-------|-------|-------|
| <u>Total Gaz et Services</u> | | | |
| 1er Trimestre | 1 625 | 1 902 | 1 704 |
| 2e Trimestre | 1 733 | 1 878 | |
| 3e Trimestre | 1 773 | 1 709 | |
| 4e Trimestre | 1 983 | 1 767 | |
| | 7 114 | 7 256 | |
| <u>Soudage AL WELDING</u> | | | |
| 1er Trimestre | 105 | 117 | 113 |
| 2e Trimestre | 106 | 114 | |
| 3e Trimestre | 94 | 102 | |
| 4e Trimestre | 134 | 116 | |
| | 439 | 449 | |
| <u>Ingénierie / Construction</u> | | | |
| 1er Trimestre | 20 | 38 | 34 |
| 2e Trimestre | 62 | 82 | |
| 3e Trimestre | 70 | 46 | |
| 4e Trimestre | 83 | 123 | |
| | 235 | 289 | |
| <u>Autres activités</u> | | | |
| 1er Trimestre | 81 | 88 | 88 |
| 2e Trimestre | 89 | 94 | |
| 3e Trimestre | 70 | 79 | |
| 4e Trimestre | 71 | 73 | |
| | 311 | 334 | |
| <u>TOTAL GROUPE</u> | | | |
| 1er Trimestre | 1 831 | 2 145 | 1 939 |
| 2e Trimestre | 1 990 | 2 168 | |
| 3e Trimestre | 2 007 | 1 936 | |
| 4e Trimestre | 2 271 | 2 079 | |
| | 8 099 | 8 328 | |

Note : en 2001, le Groupe a légèrement modifié le périmètre de ses segments d'activités pour renforcer la cohérence de ses chiffres, et de son système de gestion. La Grande Industrie, l'Electronique, les Clients Industriels et la Santé représentent désormais 87 % du chiffre d'affaires total et continuent à être regroupés sous l'appellation « Gaz et Services ». La Santé inclut l'hygiène et les équipements, précédemment enregistrés dans « Autres Activités ». Les Clients Industriels incluent le matériel de soudage revendu avec les bouteilles de gaz. Le Soudage ne regroupe plus que les activités de notre société Air Liquide Welding.

7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Conformément à nos anticipations, l'activité de ce début d'année, hors ventes d'équipements par nature non récurrentes, s'inscrit dans le prolongement de celle du 4^e trimestre 2001, et enregistre sur les dernières semaines quelques signes positifs : croissance des volumes en Grande Industrie, notamment liée à la sidérurgie et à certains segments de la chimie, deux secteurs tirés par la consommation, et liée à l'hydrogène dans le raffinage ; maintien des ventes à nos Clients Industriels ; légère reprise de certains clients de l'Electronique ; poursuite de la progression dans la Santé.

Au plan géographique, l'Europe du Sud a bénéficié d'une bonne activité tandis que le reste de l'Europe a vu sa croissance se ralentir par rapport au 4^{ème} trimestre 2001. Sur cette même base, l'Amérique du Nord est restée stable, le Japon continuant de connaître une activité en baisse. Les démarrages de grands contrats prévus au premier trimestre ont tous été réalisés.

Notre niveau d'activité au 1^{er} trimestre est conforme à nos estimations. A ce stade, les éléments positifs encourageants que nous avons pu enregistrer ne semblent pas encore constituer une tendance affirmée de redémarrage de l'activité. Toutefois, **les atouts d'Air Liquide devraient permettre au Groupe de bénéficier d'une reprise de la croissance économique dès qu'elle se manifesterait, au cours du 2^e semestre.**

Pour les années à venir, nous allons approfondir notre stratégie autour des gaz industriels et médicaux telle qu'elle a été conduite dans chacun de nos métiers au cours des dernières années : offre élargie sur les grands marchés du Groupe, développement des services, connaissance des procédés des clients pour leur proposer des solutions créatrices de valeur.

Nous allons nous concentrer sur trois grands domaines : **développement durable et environnement, santé et hygiène, technologies avancées** . Ils constitueront les fondements de la croissance interne d'Air Liquide à laquelle viendront s'ajouter les opportunités de croissance externe, géographiques ou sectorielles, allant dans le sens d'une consolidation de nos métiers.